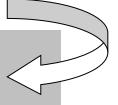
ASSURANCE DES ELEVES

Chaque enfant doit être assuré dans 2 domaines

- 1) en responsabilité civile
- 2) en individuelle accidents corporels

- soit votre compagnie habituelle... (dans ce cas, vérifiez que votre enfant

est bien couvert en responsabilité civile et en individuelle - accidents



(signature)

Quelle société d'assurance choisir ?

Celle que vous voulez :

- soit le contrat "AVIVA" joint à ce papier
X
Monsieur, Madame :
parents de
classe(s):
déclarent:
Choisir le contrat " AVIVA ". Vous devez alors remplir le bulletin de souscription (complété et signé), accompagné du règlement correspondant par chèque libellé à l'ordre de AVIVA ASSURANCES et adresser le tout à : CABINET VIALLET Immeuble Le Century 1A Bd de la Chantourne 38700 La TRONCHE
 refuser le contrat " AVIVA " proposé par l'école et fournir une attestation d'assurance montrant que notre (nos) enfant(s) est (sont) couvert(s): 1) en responsabilité civile et 2) en individuelle - accidents corporels
à le 2024.